

DIRECTION
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES
DU DÉPARTEMENT
DE LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bordeaux, le 19 - 3 - 1930.
13, RUE DU PALAIS-GALLIEN

N° 929 C^I

Circuit de Poste automobile
rurale

Le Directeur des Postes et des Télégraphes du département de la Gironde à M

Baron

par M. Fernand du Pich

En cas de réponse, prière de rappeler le n° ci-dessus

J'ai l'honneur de vous transmettre une notice relative à la création d'un circuit de Poste automobile rurale envisagée par mon Administration dans votre Région.

Les avantages qui découleront de la nouvelle organisation, pour les populations que vous représentez, ne vous échapperont certainement pas.

La réalisation de cette mesure créera dans la région un moyen de transport bi-quotidien et permanent destiné à rompre l'isolement rural.

Par ailleurs, la distribution des correspondances sera avancée et le départ du courrier retardé, ce qui permettra de répondre avec plus de facilité aux lettres reçues le jour même.

Enfin, non seulement l'autobus postal transportera des voyageurs sur tout son parcours, mais il effectuera les commissions dont le public voudra bien charger le conducteur. Ces commissions, confiées au premier passage de l'autobus, le matin, seront livrées au deuxième voyage effectué dans l'après-midi.

Je suis convaincu que vous voudrez bien nous donner votre appui pour la réalisation de cette mesure.

Un fonctionnaire de mon Administration se rendra à Crion (Mairie) le 24 mars à 14^h et se mettra à votre disposition pour vous donner tous les détails que vous jugerez nécessaires.

Au cas où il ne vous serait pas possible d'être présent à la date indiquée et si vous ne pouviez pas vous faire représenter par votre adjoint, je vous serais obligé de vouloir bien m'indiquer, par retour du courrier, s'il vous sera possible de me recevoir à votre Mairie dans la matinée du 24. Dès réception de votre réponse je vous indiquerai l'heure de mon passage.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

LE DIRECTEUR